

SOCIAL ACTION AUX GUILLEMINS HIER MATIN

Ouvrier/employé: un jour égaux?

Jour de carence, délais de préavis... la CSC liégeoise veut un même statut pour les deux

Hier matin, une centaine de militants de la CSC liégeoise ont fait signer une carte postale à plus de 2000 navetteurs devant la gare des Guillemins pour exiger un statut unique pour les ouvriers et les employés. Nous sommes en effet le dernier pays d'Europe à connaître cette discrimination.

Cette différence de traitement est en fait historique: "Il y a 100 ans, on distinguait un employé d'un ouvrier parce qu'il savait écrire", explique Gabriel Smal, secrétaire de la CSC-Métal. Mais aujourd'hui, une caissière

est employée et un programmeur de tours électroniques est toujours un ouvrier. Ça n'a plus aucun sens."

Et depuis 100 ans, dans les faits, il est vrai qu'un ouvrier est moins bien loti qu'un employé. Que ce soient par exemple pour ses périodes d'essai ou de préavis plus courtes, ou son premier jour d'incapacité (jour de carence) qui n'est pas payé. Situation d'autant plus anachronique que la Belgique est le dernier pays d'Europe à connaître encore cette différence de statut. Et que la Cour Constitutionnelle a indiqué qu'il fallait changer cette réglementation. C'était il y a... 17 ans!

Au niveau fédéral, la CSC a établi sept revendications afin d'harmoniser les deux statuts, mais c'est la CSC Liège-Huy-Waremme qui est sortie du bois. Pourquoi? "Parce que la région liégeoise a été durement touchée par la crise", explique le secrétaire fédéral Roger Parthoens. En 2009, 80 % des licenciements opérés ont touché des ouvriers, alors qu'ils ne représentent que 40 % du marché du travail."

HARMONISATION ÉQUILIBRÉE

Pour éviter l'écueil financier et s'entendre dire que l'harmonisation des statuts coûtera trop cher aux employeurs, la CSC a

prévu une solution équilibrée. "Les ouvriers vont y gagner bien sûr. Et les employés y perdront un petit peu. Mais c'est ainsi que nous voulons être proacteurs dans l'économie" indique le président fédéral Pierre Lepinne. L'action d'hier a permis de récolter des signatures sur quelque 2000 cartes postales. Elle va se poursuivre dans les entreprises et c'est donc des milliers de cartes que la ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, doit s'attendre à recevoir prochainement dans sa boîte aux lettres. Même si ce n'est pas tellement aux politiques à s'en mêler... «

LUC GOCHÉL

LES 7 REVENDICATIONS DE LA CSC

	OUVRIERS	EMPLOYÉS	PROPOSITION
1. Période d'essai	7 à 14 jours	1 à 12 mois	1 à 6 mois
2. Paiement du salaire	2 x par mois	1 x par mois	1 mois (sauf cas particuliers)
3. Vacances annuelles	Simple et double pécule payés par les caisses de vacances sur base du salaire de l'année précédente	Simple et double pécule payés par l'employeur sur base du salaire de l'année en cours	Simple pécule payé comme les employés et double pécule comme les ouvriers (base: année en cours)
4. Incapacité de travail	Perte du premier jour d'incapacité (jour de carence)	Pas de jour de carence	Supprimer le jour de carence de la loi
5. Favoriser les formations	Pas défini	Pas défini	5 jours par an
6. Chômage temporaire	Recours au chômage économique	Chômage économique en cas de force majeure	Pour tous financé par un fonds social ou par l'État
7. Licenciement/démission	De 35 à 112 jours (196 dans certains secteurs)	3 mois par tranche d'ancienneté entamée de 5 ans	1 mois par année d'ancienneté

Patrons: "O.K., mais que ça ne coûte pas!"

Du côté d'Agoria, la fédération des patrons du secteur des fabrications métalliques, on est également favorable au statut unique au niveau légal: "D'abord parce qu'il est vrai que l'ouvrier est désavantagé par rapport à l'employé", explique Stephan Vanhaverbeke, directeur des affaires sociales d'Agoria. Au niveau des préavis par exemple. Mais aussi d'un point de vue psychologique. On fait tout ici chez

Agoria pour promouvoir les études et les métiers techniques et on se heurte à ces a-priori dans la population." Pour lui, au plus vite ce statut légal unique sera établi, au mieux ce sera. "Mais ce sera difficile, il faudra plusieurs années. D'autant qu'il faut trouver une solution qui ne coûte pas aux employeurs. Il faudra trouver un équilibre en remontant les ouvriers et en redescendant un peu les employés." ■ L.G.

À la FGTB

UNE POSITION COMMUNE SIGNÉE... LUNDI SOIR!

Le hasard fait parfois bien les choses. A la FGTB fédérale, toutes les centrales viennent de se mettre d'accord ce lundi soir sur une position commune. "C'est vrai qu'il nous a fallu plusieurs années à l'intérieur de la FGTB pour se mettre d'accord", explique Francis Gomez, la patron de la FGTB-Métal liégeoise. Et nous, les représentants des ouvriers liégeois, nous poussions à la charrette. Mais je peux vous

annoncer que c'est fait depuis lundi soir!" > Dans cette proposition de compromis entre toutes les centrales de la FGTB, on note également un préavis de 3 mois par tranche entamée de cinq ans de service, une période d'essai d'une semaine à 6 mois maximum, les deux pécules de vacances payés par une caisse de vacances. Et même une ouverture sur le chômage temporaire des employés...



PHOTO - TRIMBOLI

Voici la synthèse simplifiée des revendications de la CSC. ■ E.L.